Extrait du Madagascar-Tribune.com

http://madagascar-tribune.com/Manoro-Regis-contraint-a-prendre,17424.html

Grève du SEMPAMA

Manoro Régis contraint à prendre des mesures réglementaires

- Enseignement -

Date de mise en ligne : samedi 5 mai 2012

Madagascar-Tribune.com

Le ministre de l'Éducation nationale, Manoro Régis, somme les enseignants des écoles primaires publiques, des collèges et lycées qui sont en grève, à reprendre les cours à partir de ce lundi 7 mai 2012. Faute de quoi, l'État prendra des mesures réglementaires à l'endroit des récalcitrants. Dans l'incapacité de satisfaire les revendications du syndicat des instituteurs et professeurs de collège et de lycée (SEMPAMA) dont l'équivalent se chiffrerait à près de 210 milliards d'ariary selon les décomptes effectuées par le ministère de l'Education nationale, et face à la menace à peine voilée du président de la transition de sévir - l'ombre du limogeage du Dr. Joseph Randriamiharisoa planant dans l'atmosphère -, Manoro Régis décide de faire usage des textes en brandissant des sanctions dans la hiérarchie car il ne peut proposer que 20 milliards d'ariary comme solution aux maux soulevés par le SEMPAMA ; le budget du ministère qu'il dirige est de 120 milliards d'ariary tandis que le ministère des Finances demeure intransigeant.

Ainsi, les enseignants fonctionnaires qui persistent dans la grève auront leur salaire suspendu. Les enseignants contractuels verront leur contrat rompu. Les enseignants FRAM seront privés de leur subvention. Enfin, pour assurer la reprise des cours et l'achèvement des programmes scolaires, le ministère prévoit de faire appel à des enseignants suppléants. C'est un ordre qu'il faut exécuter sinon le ministère lui aussi sévira, a-t-on compris des propos de Manoro Régis. En effet, les Directeurs régionaux de l'Éducation nationale (DREN), les chefs des Circonscription scolaires (CISCO), les chefs de Zones pédagogiques (ZAP) et les chefs d'établissement scolaires publics qui n'observent pas ces décisions et ne communiqueront pas la liste des enseignants qui n'auront pas rejoint dès ce lundi 7 mai leur poste, seront sanctionné ou considérés comme démissionnaires.

Copyright © Madagascar-Tribune.com